

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2022

Date de convocation du Conseil : 03 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 15 février 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire

M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Mme PERRIET-ROUX, Conseillers,

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. SCHROLL), Mme COCCO (procuration à Mme MOULIN), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BOURGEAY (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. AMOROS),

Absents : M. NAAMANE.

=====

Objet : Cession d'un bien communal : véhicule frigorifique

Mesdames, messieurs,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques, notamment ses articles L.2112-1, L.2211-1 et L.2221-1

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 31 janvier 2022,

CONSIDERANT que la Commune s'est engagée dans un plan de renouvellement de son parc automobile afin de permettre le remplacement d'une partie de sa flotte par des modèles plus adaptés aux besoins de la Commune,

CONSIDERANT que dans ce contexte, la Commune a souhaité valoriser les anciens véhicules du parc en les mettant en vente, grâce à un système d'enchères dématérialisés, et qu'un véhicule frigorifique, provenant de la cuisine centrale, a ainsi trouvé un acquéreur,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE DE** la cession du véhicule suivant :
 - **Véhicule frigorifique**
 - Immatriculé : **AC-477-AP**
 - Marque : **FIAT**
 - Modèle : **DUCATO**
 - Date de la première immatriculation : **21/07/2009**
- **APPROUVER** la cession dudit véhicule à Monsieur Thibaud SCALI pour un montant de 7500 euros TTC,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement M. AMOROS, à signer l'acte de vente de ce véhicule frigorifique,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser M. AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PAQUIER, Mme PERRIET-ROUX
CONTRE	
ABSTENTION	1 - M. ARGANT

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

